

Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2013

- distributions de plus-values par un OPCVM ou un placement collectif;
- cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et les clôtures de PEA;
- cessions sur le MATIF, les marchés d'options négociables et les bons d'option;
- cessions de parts de FCIMT

1 VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE

Nom ou dénomination

Prénoms N° SIRET

Adresse

2 ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D.: déclaration)

Annexe 2074-I D. 2075 D. 2074-DIR D. 2074-IMP D. 2074-ETD Fiche 2074-ABT

3 DISTRIBUTIONS DE PLUS-VALUES PAR UN OPCVM, UN FPI OU UN PLACEMENT COLLECTIF

301 Désignation de l'OPCVM, FPI ou placement collectif distributeur de la plus-value

	PLUS-VALUE A	PLUS-VALUE B	PLUS-VALUE C
Plus-value A	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Plus-value B	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Plus-value C	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

	PLUS-VALUE A	PLUS-VALUE B	PLUS-VALUE C
302 Plus-value distribuée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
303 Abattement pour durée de détention de droit commun (cf. notice)	<input type="text"/>	+	+
304 Total des abattements: à reporter ligne 1042	<input type="text"/>	<input type="text"/>	=
305 Plus-value après abattement: ligne 302 - ligne 303	<input type="text"/>	+	+
306 Total des plus-values après abattement: à reporter ligne 1001	<input type="text"/>	<input type="text"/>	=

4 COMPLÉMENTS DE PRIX PERÇUS

401 Rappel de la désignation des titres antérieurement cédés à l'origine du complément de prix

Titres A

Titres B

Titres C

	TITRES A	TITRES B	TITRES C
402 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
403 Date du versement du complément de prix perçu	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
404 Montant du complément de prix	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
405 Abattement pour durée de détention de droit commun: cf. notice	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
406 Abattement pour durée de détention «renforcé» cf. notice	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
407 Résultat taxable : ligne 404 - ligne 405 - ligne 406	<input type="text"/>	+	+
408 Total des résultats à reporter ligne 1002	<input type="text"/>	<input type="text"/>	=
409 Total des abattements de droit commun: total des montants de la ligne 405. À reporter ligne 1042	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
410 Total des abattements «renforcés»: total des montants de la ligne 406. À reporter ligne 1046	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date et signature



5 CESSIONS ET RACHATS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS

500 DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979

501	Prix effectif d'acquisition: valeurs françaises à revenu fixe ou variable			
502	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972: valeurs françaises à revenu variable			
503	Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978: valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable			

510 RÉSULTATS DÉTERMINÉS PAR VOUS-MÊME

511	Désignation des titres et des intermédiaires financiers			
	TITRE A			
	TITRE B			
	TITRE C			

	TITRE A	TITRE B	TITRE C	
512	Date de la cession ou du rachat			
513	Détermination du prix de cession des titres			
514	Valeur unitaire des titres			
515	Nombre de titres cédés	x	x	x
516	Montant global (lignes : 514 × 515)			
517	Frais de cession			
518	Montant net (lignes : 516 – 517)			
519	Détermination du prix de revient des titres			
520	Prix d'acquisition global: cf. notice			
521	Frais d'acquisition			
522	Prix de revient (lignes : 520 + 521)			
523	Résultat (ligne 518 – ligne 522) précédé du signe + ou – selon le cas			
524	Abattement pour durée de détention de droit commun (cf. notice)			
525	Abattement pour durée de détention «renforcé» (cf. notice)			
526	Résultat taxable (précédé de + ou -): ligne 523 – ligne 524 – ligne 525		+	+
527	Total des résultats à reporter ligne 1003			=
528	Total des abattements de droit commun: total des montants de la ligne 524. À reporter ligne 1042			
529	Total des abattements «renforcés»: total des montants de la ligne 525. À reporter ligne 1046			

	TITRE A	TITRE B	TITRE C
530	<i>Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres</i>		
531	Montant des pertes imputées pour les titres concernés		
	<i>Montant déjà compris ligne 526 (cf. notice page 8, cas particulier, annulation de titres)</i>		

540 PLUS OU MOINS-VALUES DÉTERMINÉES PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS (IF) OU LES PERSONNES INTERPOSÉES (PI)

541	Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées			
	PLUS OU MOINS-VALUE A			
	PLUS OU MOINS-VALUE B			
	PLUS OU MOINS-VALUE C			

	A	B	C
542	Plus ou moins-value avant abattement (précédé du signe + ou -)		
543	Abattement pour durée de détention de droit commun (cf. notice)		
544	Abattement pour durée de détention «renforcé» (cf. notice)		
545	Plus ou moins-value taxable: ligne 542 – ligne 543 – ligne 544		+
546	Total des résultats à reporter ligne 1004		=
547	Total des abattements de droit commun: total des montants de la ligne 543. À reporter ligne 1042		
548	Total des abattements «renforcés»: total des montants de la ligne 544. À reporter ligne 1046		



6 CLÔTURE DE VOTRE PEA

601	PEA 1 Nom et prénoms du titulaire	<input type="text"/>	Date d'ouverture	<input type="text"/>
602	Nom et prénoms du gestionnaire	<input type="text"/>		
603	Adresse du gestionnaire	<input type="text"/>		
604	PEA 2 Nom et prénoms du titulaire	<input type="text"/>	Date d'ouverture	<input type="text"/>
605	Nom et prénoms du gestionnaire	<input type="text"/>		
606	Adresse du gestionnaire	<input type="text"/>		
610	CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE		PEA 1	PEA 2
611	Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture		<input type="text"/>	<input type="text"/>
612	Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés		<input type="text"/>	<input type="text"/>
613	Résultat (+ ou -) : ligne 611 - ligne 612		<input type="text"/>	<input type="text"/>
614	À compléter si vous avez affecté tout ou partie du montant ligne 611 dans des opérations visées au § "Exception" p. 11 de la notice	Montant affecté dans les 3 mois du retrait ou du rachat du plan	<input type="text"/>	<input type="text"/>
615	Montant des versements afférents au retrait ou rachat de la ligne 614 : ligne 612 × (ligne 614 / ligne 611)		<input type="text"/>	<input type="text"/>
616	Gain net exonéré ou perte nette non imputable : ligne 614 - ligne 615		<input type="text"/>	<input type="text"/>
617	Gain net ou perte nette : ligne 613 ou lignes (613 - 616). À reporter cadres 620 ou 630 selon votre situation		<input type="text"/>	<input type="text"/>
620	CLÔTURE AVANT 5 ANS : IMPOSITION DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE			
621	Si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 19%)		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
622	Total à reporter cadre 10 ligne 1021			= <input type="text"/>
623	Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
624	Total à reporter cadre 10 ligne 1022			= <input type="text"/>
630	CLÔTURE APRÈS 5 ANS : PRISE EN COMPTE DE LA PERTE UNIQUEMENT			
631	Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans (prise en compte de la perte nette)		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>
632	Total à reporter cadre 10 ligne 1021 ou 1022 à votre convenance			= <input type="text"/>

7 VOS OPÉRATIONS SUR PARTS DE FCIMT

701	Nom et adresse des teneurs de compte (précédé du n° de part)	<input type="text"/>			
		<input type="text"/>			
		<input type="text"/>			
702	Prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution	PART 1	PART 2	PART 3	TOTAL
		<input type="text"/>	+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	= <input type="text"/>
703	Frais des intermédiaires		+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	= <input type="text"/>
704	Prix d'acquisition		+ <input type="text"/>	+ <input type="text"/>	= <input type="text"/>
705	Profit net ou perte nette (lignes : 702 - 703 - 704) (précédé du signe + ou - selon le cas) : Reportez le total cadre 10, ligne 1006				<input type="text"/>

8 MONTANT DE VOS PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31.12.2012

03	04	05	06	07
08	09	10	11	12



9 VOTRE OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PLUS-VALUES DE CESSIION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

- 901 Je demande expressément à bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu de la plus-value de cession des titres de sociétés qualifiées de jeunes entreprises innovantes (JEI) et je conserve tous les justificatifs fournis par la JEI et les tiens à la disposition de l'administration jusqu'au 31 décembre 2016
- 902 Désignation de la société
- 903 Montant de la plus-value pour laquelle je demande l'exonération (à reporter ligne 3 VP de la déclaration n° 2042 C)

10 RÉCAPITULATION DE VOS ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1000 OPÉRATIONS IMPOSÉES AU BARÈME : REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)

- 1001 Distributions de plus-values par un OPCVM, FPI ou un placement collectif : ligne 306
- 1002 Complément de prix : ligne 408
- 1003 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés : résultats déterminés par vous même : ligne 527
- 1004 Valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés : calcul de vos intermédiaires : ligne 546
- 1005 Marchés à terme et d'options négociables, bons d'option : justificatif bancaire (imprimé n° 2561 ter ou autre)
- 1006 FCIMT : ligne 705 ou justificatif du teneur de compte
- 1007 Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation : 2074-I > ligne 431
- 1008 Expiration des reports d'imposition : 2074-I > ligne 601
- 1009 Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite : 2074-DIR > ligne 620
- 1010 Cessions de titres réalisées par les impatriés : 2074-IMP > ligne 501
- 1011 **Total** (précédé du signe + ou -)

1020 OPÉRATIONS SUR PEA : REPORT DES RÉSULTATS (PRÉCÉDÉ DU SIGNE + OU -)

- 1021 PEA à 19% : ligne 622 et/ou 632 ou justificatif bancaire
- 1022 PEA à 22,5% : ligne 624 et/ou 632

1030 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 150-O D BIS DU CGI

- 1031 Mise en report : 2074-I > ligne 351
- 1032 Expiration du report : 2074-I > ligne 603

1040 RÉCAPITULATION DES ABATTEMENTS POUR DURÉE DE DÉTENTION

- 1041 **Abattements de droit commun**
- 1042 Somme des lignes 304, 409, 528 et 547 de cette déclaration
- 1043 Somme des lignes 352 et 611 de la déclaration n° 2074-I
- 1044 **Total à reporter** ligne 35G de la 2042 si résultat positif ou 35H si résultat négatif
- 1045 **Abattements «renforcés»**
- 1046 Somme des lignes 410, 529 et 548 de cette déclaration
- 1047 Somme des lignes 353 et 612 de la déclaration n°2074-I
- 1048 **Total à reporter** ligne 35L de la 2042C si résultat positif ou 35M si résultat négatif

11 DÉCLARATION *Si vous transférez votre domicile fiscal à l'étranger en 2013 consultez la notice cadre 11 "cas particulier : exit tax".*

- 1100 Exit-tax : détermination des gains nets taxables en 2013 sur la 2074-ETD (cf. notice)
- 1101 Exit-tax : résultats nets déjà déterminés sur la 2074-ETD (cf. notice)

1110 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES PLUS-VALUES

1111 Opérations taxées au barème

- Report du gain constaté ligne 1011
- Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite du gain
- Total à reporter sur la déclaration 2042 ligne 3VG



1112	Opérations sur PEA taxées à 19 %	
	Report du gain constaté ligne 1021	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3VT	

1113	Opérations sur PEA taxées à 22,5 %	
	Report du gain constaté ligne 1022	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3VM	

1114	Plus-values en report d'imposition article 150-0 D bis	
-1	Mise en report d'imposition	
	Report gain constaté ligne 1031	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3WE	

-2	Expiration du report report d'imposition	
	Report gain constaté ligne 1032	
	Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite du gain	
	Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3SB	

1120	VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES MOINS-VALUES	
	Total des lignes 1011 + 1021 + 1022. À reporter sur la déclaration 2042 ligne 3VH	

1130	VOUS AVEZ RÉALISÉ DES MOINS-VALUES ET DES PLUS-VALUES	
------	--	--

1131	Total des moins-values des lignes 1011 et/ou 1021 et/ou 1022	
------	--	--

1132	Total des plus-values des lignes 1011 et/ou 1021 et/ou 1022 et/ou 1031 et/ou 1032	
------	---	--

1133	Situation n° 1: La ligne 1131 est supérieure à la ligne 1132	
	Perte nette de l'année : ligne (1131 - 1132). À reporter ligne 3VH de la déclaration n° 2042 sauf cas particulier (cf. notice)	

1134	Situation n° 2: La ligne 1131 est inférieure à la ligne 1132 (Voir notice)	
------	---	--

	Compensation entre les gains et les pertes de l'année			Imputation des pertes antérieures uniquement en cas de gain colonne C	
	Report du gain	Imputation des moins-values de l'année		Imputation des pertes antérieures dans la limite de C	
	col. A	col. B	col. C	col. D	col. E
1135	ligne 1011				
1136	ligne 1021 (PEA 19%)				
1137	ligne 1022 (PEA 22,5%)				
1138	ligne 1031				
1139	ligne 1032				

Les colonnes C ou E des lignes 1135 à 1139 sont à reporter :

- ligne 3VG de la déclaration 2042 pour la ligne 1135
- ligne 3VT de la déclaration 2042 C pour la ligne 1136
- ligne 3VM de la déclaration 2042 C pour la ligne 1137
- ligne 3WE de la déclaration 2042 C pour la ligne 1138
- ligne 3SB de la déclaration 2042 C pour la ligne 1139

1140	Imputation des moins-values de l'année et/ou des moins-values reportables sur certains gains de levée d'option ou des gains de cession de titres issus de BSPCE	
------	---	--



12 SUIVI DE VOS PERTES RESTANT À REPORTER SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2013

04	05	06	07	08
09	10	11	12	13

13 VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CRÉANCES EN REPORT D'IMPOSITION

1301	Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport à une société soumise à l'IS contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B ter du CGI) <i>Report de la ligne 215 de la déclaration n°2074-I</i>	
1302	Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement (article 150-0 D bis du CGI) <i>Report de la ligne 351 de la déclaration n° 2074-I</i>	
1303	Gains d'apport de créance en report d'imposition <i>Report de la ligne 412 de la déclaration n°2074-I</i>	
1304	Total à reporter ligne 8UT de la déclaration 2042 <i>(si la ligne 8UT comporte déjà un montant, augmentez-le de ce total)</i>	



